

Prise en charge financière des pensions des titulaires et des partenaires des pôles - Saison 2025/2026



Edité le 17 décembre 2024

NB : les frais liés au fonctionnement des pôles sont pris en charge à 100% par la fédération.

		CADET 2 et <	CADET 3	JUNIOR 1	JUNIOR 2	JUNIOR 3	SENIOR 1 DAME 1
CATÉGORIE A	Epreuves Olympiques ou Paralympiques : Médaillé ou finaliste aux Jeux Olympiques et Paralympiques Médaillé individuel ou mixed team : championnat du Monde/d'Europe (juniors/seniors), coupe du Monde (seniors), Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde	80%	80%	80%	80%	80%	80%
CATÉGORIE B	Epreuves Olympiques ou Paralympiques : Sélectionné aux Jeux Olympiques ou Paralympiques Finaliste individuel et mixed team (4e) : championnat du Monde/d'Europe, coupe du Monde (senior), Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde Médaillé équipe : championnat du Monde et d'Europe (juniors/seniors) Médaillé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé Individuel et mixed team en coupe du Monde juniors				70%	70%	70%
CATÉGORIE C	Epreuves Olympiques ou Paralympiques : Sélectionné aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé au championnat du Monde universitaire Finaliste individuel et mixed team (4e) en coupe du Monde juniors				60%		
CATÉGORIE D	Sélectionné aux championnats du Monde, d'Europe et en coupe du Monde juniors/seniors Médaillé en individuel en compétitions internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)	70%		70%	60%	60%	50%
CATÉGORIE E	Sélectionné en Équipe de France (PPF) Sélectionné en compétition internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)						40%
CATÉGORIE F	Sans statut						30%
CATÉGORIE G	1ère année en pôle sans statut			60%	50%	50%	30%
CATÉGORIE H	Partenaire d'entraînement	40 à 80%	Selon catégorie référencée ci-dessus				
		20%	Si recruté par la fédération				
		0%	Si accepté par la fédération après candidature spontanée, dans la limite des places disponibles et du projet individuel.				

1) LA CATÉGORIE D'ÂGE À PRENDRE EN COMPTE EST CELLE DE LA SAISON EN COURS

2) CES BARÈMES PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉS POUR :

- des raisons disciplinaires
- une fin de carrière
- un manque d'assiduité et/ou d'engagement

